

Protocole d'accord pour la mixité, l'emploi des femmes et la formation dans la filière du numérique

Entre la **Région** représentée par Juliette JARRY

Et

Le Rectorat représenté par

DRDFE représentée par

CANOPE représenté par

CIGREF représenté par

CRIJ représenté par

Digital League représenté par

Fréquences Ecole représenté par

L Digital représentée par

Minalogic représenté par

Orange représenté par

OPE représenté par

Pôle Emploi représenté par

Quelques femmes du numérique représentée par

Social Builder représenté par

Syntec numérique représenté par

100 000 entrepreneurs représentée par

PREAMBULE

La transformation numérique modifie profondément les manières de concevoir, de produire, de communiquer, de collaborer... dans tous les secteurs. Bien appréhender cette question et ses nombreux impacts devient un enjeu central pour la compétitivité des acteurs économiques ainsi que pour la capacité des territoires à les accompagner. Au-delà des aspects technologiques, la réussite de cette mutation repose en grande partie sur les hommes et les femmes qui conduiront et opèreront concrètement ce changement.

Aujourd'hui, en Auvergne-Rhône-Alpes, plusieurs milliers de postes peinent à être pourvus dans le secteur numérique faute de salariés formés. Les entreprises connaissent une situation pénurique en termes de compétences et une forte tension sur ces métiers, les amenant notamment à renoncer à certains contrats. Les femmes sont par ailleurs largement sous-représentées dans le secteur. En effet, elles ne représentent que 28% des effectifs, et sont très peu présentes dans les métiers techniques tels que la programmation (14% sont des femmes) ou la création d'entreprises (8% des créations d'entreprise dans l'innovation sont impulsées par des femmes).

Alors que les femmes s'orientent dans les filières S, elles poursuivent peu vers des métiers techniques. Plusieurs explications peuvent être avancées : des représentations associées aux métiers du numérique très "masculines", un manque d'information ou l'insuffisance de figures féminines emblématiques dans le secteur. Ce dernier est pourtant un facteur de croissance importante, de gisement d'emplois et de carrières, d'innovation et de créativité que les femmes doivent aujourd'hui investir.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a la volonté de faire du numérique un facteur d'inclusion, d'égalité et de réussite pour tous sur l'ensemble de son territoire. Cette démarche volontariste en faveur de la mixité est inscrite dans la Feuille de route numérique votée en 2017. Pour ce faire, la Région souhaite améliorer la représentation des femmes sur ces métiers au travers d'actions menées pour **mieux orienter** les jeunes filles et femmes salariées, pour les **former** afin qu'elles acquièrent des compétences adaptées aux besoins actuels et futurs des entreprises et **communiquer** sur ces métiers du numérique afin d'informer plus efficacement les publics concernés (jeunes femmes, salariées, enseignants, accompagnateurs, ...) et d'améliorer les représentations véhiculées ou perçues.

Ces actions s'inscriront en cohérence avec le prochain plan d'actions régional (PAR) 2019-2022 en faveur de l'entrepreneuriat des femmes en cours de construction entre l'Etat, la Région, la Banque des territoires, la BNP, la Caisse d'épargne et la BPI, au titre de l'axe mixité sur le volet numérique.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DU PROTOCOLE D'ACCORD

Le présent protocole d'accord initie un partenariat entre les signataires et la Région visant à mener des actions concrètes pour favoriser l'orientation, la formation et la communication sur les métiers du numérique afin d'attirer de nouveaux talents et de développer une plus grande mixité dans le secteur.

ARTICLE 2 : OBJECTIFS DU PROTOCOLE

Les signataires participeront au plan d'actions sur la base des trois objectifs suivants :

1. Mieux orienter les jeunes filles et les femmes salariées ou en reconversion professionnelle ;
2. Former les femmes pour acquérir des compétences adaptées aux besoins actuels et futurs des entreprises ;
3. Communiquer plus efficacement sur ces métiers du numérique en améliorant les représentations véhiculées ou perçues.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DES PARTIES

3.1 Engagement des partenaires signataires :

Les signataires s'engagent à :

- Mettre en œuvre des actions concrètes répondant aux objectifs décrits à l'article 1. *En annexe 1, les actions déjà engagées pour le premier trimestre 2019 avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;*
- Produire un bilan annuel des actions engagées et du nombre de bénéficiaires touché(e)s par ce plan d'actions ;
- Proposer de nouvelles actions pour la période 2019-2021.

3.2 Engagements de la Région

La Région s'engage à :

- Soutenir les signataires dans la mise en œuvre de leurs actions en mettant à disposition dans la mesure du possible des moyens logistiques, financiers ou matériels ;
- Communiquer sur les actions engagées avec les partenaires du protocole : diffuser l'information de façon pertinente et adaptée sur les sites internet - « *ma-solution-numérique.fr* », « *campus-region.fr* » et « *orientation.auvergnerhonealpes.fr* » -, le PASS Région ;
- Fédérer les acteurs de l'écosystème numérique régional autour des objectifs du protocole et faciliter la mise en réseau avec les signataires ;
- Produire un bilan des actions engagées en lien avec les signataires pour chiffrer et évaluer leurs impacts.

ARTICLE 3 : ANIMATION DU PROTOCOLE

Les signataires s'engagent à faire partie du comité de pilotage des actions et à désigner en leur sein un contact opérationnel qui sera en charge d'en préparer les contenus en amont avec la Région.

La fréquence du comité de pilotage sera à minima trimestrielle et en tant que de besoin en phase d'amorçage.

Le comité de pilotage se réunira sur le périmètre des présents signataires du protocole et pourra s'élargir à la présence d'autres structures œuvrant pour plus de mixité dans le numérique en Auvergne-Rhône-Alpes. Le protocole sera ouvert à la signature d'autres partenaires, sous réserve d'engagements sur des actions concrètes

ARTICLE 4 : DELAIS ET RESILIATION

Ce protocole d'accord prendra effet à la date de sa signature et pour une durée de 3 ans.

Ce protocole est reconduit annuellement par tacite reconduction sauf demande expresse d'un des partenaires 2 mois avant la date d'anniversaire.

Annexe 1 : Actions déjà engagés par les signataires du protocole pour le 1^{er} trimestre 2019 avec le soutien de la Région

- La production de l'exposition « Compétences numériques, métiers de demain » itinérante dans les lycées d'Auvergne-Rhône-Alpes, réalisée par Fréquence écoles et en partenariat avec CANOPE et le CRIJ ;
- L'intervention d'ingénieures dans les collèges et les lycées avec Objectif pour l'Emploi ;
- La réalisation et diffusion de vidéos de témoignages d'étudiantes avec les acteurs du Campus Région du numérique ;
- La mise en ligne d'un chatbot « Adabot » de sensibilisation et d'aide à l'orientation des jeunes filles et femmes en reconversion professionnelle sur les sites de : ma-solution-numérique.fr et orientation.auvergnerhonealpes.fr avec Social Builder ;
- La publication de contenus spécifiques femmes et numérique sur le site ma-solution-numérique.fr, portail régional dédié à la transformation numérique des entreprises avec L Digital ;
- La réalisation d'une exposition de portraits de femmes d'Auvergne-Rhône-Alpes issues du secteur numérique avec l'association *Quelques femmes du numérique* ;
- La rédaction de trois diagnostics territoriaux rassemblant un annuaire des acteurs et recensant les actions menées sur le territoire avec L Digital ;
- La sensibilisation des entreprises et des structures d'accompagnement vers l'emploi sur les territoires pour promouvoir l'emploi des femmes dans le secteur numérique avec L Digital ;
- L'organisation de temps forts sont prévus sur le territoire auvergnat à destination de 200 femmes pour les sensibiliser aux formations et aux dispositifs d'accompagnement vers les métiers du numérique avec L Digital ;
- La réalisation de l'Observatoire de l'industrie numérique en Auvergne-Rhône-Alpes pour mieux appréhender les besoins de la filière et identifier les actions à mener avec Digital League.